

Aménagements paysagers

Le ou la titulaire de ce bac pro transforme le paysage. Ce-tte technicien-ne aménage et entretient les parcs, les jardins et les espaces verts. Son travail commence par la préparation du chantier : il-elle prend connaissance des instructions ou du cahier des charges, évalue les besoins en matériels et matériaux et prévoit les approvisionnements du chantier. C'est ensuite la réalisation de l'espace paysager. Il faut lire les plans techniques et déceler les éventuelles anomalies, participer à la préparation du sol, établir le tracé des implantations construites ou végétales. Il-elle peut installer des systèmes d'irrigation et d'éclairage, des éléments de décoration et des mobiliers de jardin.

Ce-tte technicien-ne plante des végétaux, exécute les semis de gazon, à la machine ou à la main. Il-elle peut aussi réaliser une rocaille, un dallage maçonné ou construire des marches d'escalier. Il-elle entretient également les espaces aménagés : taille des végétaux et des arbres fruitiers, tonte des pelouses, veille de l'état des réseaux d'irrigation. Son activité l'amène aussi à ramasser les feuilles, replanter les massifs, entretenir les voies de circulation, nettoyer les canalisations, etc. Ces pratiques professionnelles sont respectueuses de l'environnement depuis la conception jusqu'à la réalisation et l'entretien des espaces.

Débouchés

Les titulaires du diplôme sont employés-es dans des entreprises du paysage ou dans le secteur public (services espaces verts des villes, syndicats intercommunaux, etc.). Le plus souvent, les diplômés-es travaillent en équipe restreinte dont ils-elles peuvent assurer l'encadrement de proximité. Avec une formation complémentaire, ils-elles peuvent valoriser des compétences dans les domaines suivants : la conduite d'engins, l'installation de dispositifs d'arrosage, la production horticole ou encore le bâtiment et les travaux publics. Après plusieurs années d'expérience, ils-elles peuvent également envisager de créer leur propre entreprise d'aménagements paysagers.

Métiers accessibles :

- jardinier-ère paysagiste
- conducteur-trice de travaux d'espaces verts

Accès à la formation

En 3 ans. Admission de droit en 2^{de} pro : après la classe de 3^e

En 2 ans. Admission conditionnelle en 1^{er} pro : après un CAPA Entretien de l'espace rural ; CAPA Travaux paysagers ; BPA Travaux des aménagements paysagers.

Qualités requises : autonomie, polyvalence, sens des responsabilités, bonne communication, sens artistique.

Statistiques

En 2014, dans l'académie d'Amiens : 95 élèves présentés, 66 admis.

Programme

Disciplines et activités	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements généraux	
Module 1 Français, Documentation Histoire-géographie, Education socioculturelle	2h 30mn 1h30 1h30
Module 2 : Langue vivante	1h45
Module 3 Education physique et sportive	2h
Module 4 Mathématiques, Informatique, Biologie-écologie, Physique-chimie	2h 30mn 2h45 1h15
Enseignements professionnels liés à la spécialité	
Sciences économiques, sociales et de gestion / gestion de l'entreprise et de l'environnement	2h30
Sciences et techniques des équipements / agroéquipements	1h15
Sciences et techniques professionnelles	1h
Aménagement/aménagements paysagers	5h30
Enseignements à l'initiative de l'établissement	2h
Activités pluridisciplinaires	2h
Total horaires hebdomadaires	30h

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

Enseignements professionnels

- **Chantier d'aménagement paysager dans son contexte :** permet à l'élève d'analyser et de comprendre diverses

situations de chantier dans lesquelles il exercera son activité

- **Dimensions écologique, sociale, économique et culturelle des travaux paysagers** : identification et analyse d'un projet d'aménagement paysagers (caractéristiques du sol, contraintes climatiques), la filière paysage et ses différents acteurs, etc.
- **Organisation d'un chantier d'aménagement paysager** : évaluation des besoins logistiques (choix des matériels, gestion du personnel...), conduite et suivi des travaux, etc.
- **Travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères** : techniques topographiques et graphiques nécessaires à la création et réalisation d'aménagement. Réalisation de travaux de terrassement et de maçonnerie paysagère, etc.
- **Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation** : connaissance des végétaux et de leur milieu, techniques d'installation et d'entretien des végétaux, utilisation de matériels adaptés
- **Utilisation des Agroéquipements** : entretien, diagnostics de pannes simples et petites réparations (matériel de semis, motoculteur, réseau d'irrigation, etc.)
- **Le module d'adaptation professionnelle** permet aux élèves de s'adapter à des enjeux professionnels particuliers : par exemple, la diversité des activités.
- **Les activités pluridisciplinaires** permettent d'aborder une problématique ou une thématique en mobilisant les acquis de différentes disciplines.

Stages (ne concerne pas les apprentis-es)
22 semaines de **périodes de formation en milieu professionnel** réparties comme suit :
- 4 à 8 semaines en Seconde Pro
- 14 à 16 semaines en Première et Terminale dont 12 semaines prises sur la scolarité.
Une semaine supplémentaire est consacrée à un stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable.

Examen

Domaine professionnel :

- **Choix techniques, coeff. 2 :**
- choix techniques d'aménagements paysagers en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux
- **Expérience en milieu professionnel, coeff. 3 :**
(dont rapport de stage et soutenance devant un jury)
- communiquer en situation professionnelle
- analyse des conditions de mise en œuvre d'un chantier d'aménagements paysagers
- **Pratiques professionnelles, coeff. 5 :**
- identifier les végétaux utilisés et leurs caractéristiques écologiques et esthétiques
- conduire en sécurité le travail d'une équipe sur un chantier
- réaliser en sûreté des travaux d'entretien et de création
- utiliser les matériels et équipements en toute sécurité et en respectant les consignes
- s'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Domaine général :

- Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde, coeff. 4
- Langue et culture étrangères, coeff. 1

Bac pro Aménagements paysagers

Reproduction même partielle interdite sans autorisation et indication de la source.

- Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi, coeff. 1
- Culture scientifique et technologique, coeff. 4

Epreuve facultative (seuls comptent les points au dessus de 10)

Remarque : en fin de 1^{ère} Professionnelle, les élèves de ce bac pro se présentent aux épreuves du BEPA Travaux paysagers (facultatif pour les apprentis-es). Les lycéens-nes et apprentis-es continueront leur parcours de bac pro, quel que soit le résultat obtenu à cette certification intermédiaire.

Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable.

Par exemple :

- **Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) :**
 - Aménagements paysagers,
 - Production horticole,
 - Technico-commercial (champ professionnel jardin et végétaux d'ornement)
- **Certificat de spécialisation**
 - Arrosage intégré (hors académie)
 - Constructions paysagères

Où se former en Picardie ?

- **En lycée public :**
 - LP Château Potel, La Ferté-Milon (02)
 - Lycée horticole, Ribécourt (60)
- **En établissement privé :**
 - MFR du Vimeu, Yzengremer (80)
- **En apprentissage :**
 - CFA horticole de la Chambre d'agriculture, Laon (02)
 - CFA agricole et horticole de l'Oise - formation au lycée horticole de Ribécourt (60)

en savoir +

- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr
- <http://agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/>

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3^e » ; « Après le bac pro »
- Parcours « Les métiers de l'agriculture et de la forêt »
- Zoom métiers « Les métiers du paysage »
- Diplômes « Du CAP au BTS-DUT » ; « Les bacs pro » ; « Les BTSA-BTS »
- Fiches métiers

* les documents régionaux sont en ligne sur www.onisep.fr/amiens.

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un-e conseiller-ère d'orientation-psychologue.

Mars 2015